N° 123 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Vendredi 3 Mai 1907

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1579
A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

— A Lille : Une famille empoisonnée par des sardines.

— La fièvre cérébro-spinale à Douai.

— Un déraillement à Pont-de-la Deûle.

— Déraillement d'un train de marchandises en gare d'Hazebrouck.

OPINIONS

Sanction redoutée

Le très distingué et très érudit Jean de Bonnefon, un de ceux qui connaissent le mieux la Rome Vaticane, donne maintenant au journal le *Gil Blas* ses paroles françaises et romaines.

Dans un entrefilet d'un récent numéro, il nous parle des sanctions nécessaires ou possibles.

Visant les papiers du dossier Montagnini et les commentaires qu'ils ont suscités, il dit qu'il faut une morale à cette glose et que les lettres de Rome ont fait la preuve complète que les évêques et les prêtres français ont abdiqué toute indépendance. Il affirme que le remède à un véritable danger national est dans nos codes, que le Gouvernement peut considérer les membres du clergé catholique romain « comme des citoyens français ayant accepté une fonction d'un gouvernement étranger ». Il cite l'article 17, paragraphe 3 du code civil, modifié par la loi récente de 1889 : « Perd la qualité de Français, celui qui, ayant accepté des fonctions politiques d'un gouvernement étranger, les conserve, nonobstant l'injonction du Gouvernement français de les résigner dans un délai déterminé ».

Dans cette doctrine, les fonctions de ministre du culte catholique seraient des fonctions *politiques* et on verrait le Gouvernement enjoindre à tous les membres de ce clergé de s'en démettre dans un délai qu'il impartirait.

« Si le personnage, dit Jean de Bonnefon, opte pour la fonction, il appartient à la police et peut être mis à la frontière par simple arrêté sans jugement, sans explication ».

C'est dur, et il semble douteux qu'on puisse aller jusque-là, en s'appuyant sur un texte douteux. L'auteur de l'entrefilet prévoit l'objection et ajoute que si quelques légistes discutent sur le caractère de fonctionnaires étrangers qu'ont les prêtres ou sur le caractère souverain du Pape, il suffira que le Gouvernement, à la rentrée du Parlement, propose un texte formel visant ce cas spécial.

Quelles sont les prévisions de l'écrivain au cas où le ministère prendrait cette initiative ?

D'abord, il lui prédit une belle majorité. Puis, il pense que les évêques français, s'ils taisent leurs sentiments de reconnaissance, en seront pénétrés pour la mesure réalisée par le nouveau texte, et voici la raison qu'il donne :

« Ils pourront s'appuyer sur ce texte pour résister aux fantaisies d'un cardinal espagnol, qui leur inspire plus de crainte que de tendresse... »

Nous ne croyons guère ni à cette majorité éventuelle, ni à cette gratitude de l'épiscopat.

Nous pouvons rapprocher de cet intéressant article qui donne un son de cloche, un autre article dû à la plume autorisée de l'abbé Baron, rédacteur de la *Jeune Garde*, organe de la jeunesse catholique du Nord. Nous avons ainsi le son de cloche catholique orthodoxe.

« Croit-on, écrit l'abbé, que le cambriolage des papiers de la nonciature ait seulement pour but d'amuser la galerie ? Certes, il a ce but. Il a poussé au maître clown l'envie de faire une pitrerie de plus, et il l'a faite... »

Comme en termes galants ces choses-là sont dites !

Et ça continue :

« Mais ce clown, au faciès de tartare, à la gouaillerie haineuse et sectaire, on ne doit jamais l'oublier : ce qu'il veut, c'est de faire passer dans les faits sa *théorie des fonctionnaires de l'étranger* ; il veut, comme disent les feuilles à la solde, empêcher à tout jamais l'*ingérence romaine de se faire sentir dans les affaires de France* ; il veut la *Séparation réelle* entre Rome et la France. Il avait besoin d'un prologue pour la comédie tragique (*sic*) qu'il s'apprête à jouer ; nous venons de l'avoir. C'est un lever de rideau seulement ; à bientôt la pièce qui tient l'affiche. »

Il est curieux de voir que les mêmes prévisions se rencontrent partant de points si diamétralement opposés, et que l'abbé Baron semble éprouver de sérieuses craintes des *sanctions nécessaires ou possibles*.

On est trop libéral en France pour justifier ces craintes, qu'elles soient sincères ou feintes, pour recourir à une mesure que beaucoup d'hommes d'opinion les plus avancées jugeraient excessives et combattraient, parce qu'elles pourraient aboutir aux conséquences les plus graves et les plus violentes.

Il faut toutefois reconnaître que si on ne veut pas d'une pareille sanction, la théorie des fonctionnaires de l'étranger paraît justifiée en droit et en fait.

L'abbé Baron le voit bien, et nous inclinons à croire qu'en redoutant une sanction sévère, qui serait un moyen efficace, il ne se livre pas à un simple moyen oratoire pour exciter le zèle des jeunes gardes et galvaniser leur ardeur.

Il prend d'ailleurs à tâche d'établir que le clergé français ne peut être indépendant et que tous les citoyens français par l'autorité des évêques et des prêtres ne doivent obéir qu'au Pape.

Il justifie donc pleinement la fameuse théorie.

Ici, il importe de ne pas se borner au commentaire, mais de citer les propres termes employés par le bon théologien.

Après avoir invoqué l'autorité de Mgr d'Hulst, il écrit :

« L'Eglise est une autorité qui commande, et celui qui dans l'Eglise a reçu la plénitude de l'autorité, le Pape, successeur de Pierre, le Pape est un chef, il est un maître, il est un roi, *il est un souverain*. Il est tout ce que nous pouvons dire pour exprimer la plénitude d'une autorité qui commande. Ce n'est pas le lieu d'épiloguer sur les mots. »

On le voit, l'abbé se garde bien d'épiloguer, et il continue en faisant connaître la bonne doctrine et la plénitude de sa pensée.

« N'y a-t-il pas les limites de l'obéissance ? Certes, il y a ces limites. L'Eglise est la première à distinguer les deux domaines, le spirituel et le temporel, le sien et celui de la puissance civile. »

On va voir combien cette distinction est vaine et fragile, comme elle tient peu devant les affirmations qui suivent, comme l'abbé Baron a oublié la doctrine de Bossuet, les quatre articles de la déclaration de 1682 que les articles organiques de la loi de germinal an X ordonnaient d'enseigner dans les séminaires.

« L'Eglise est la première aussi à rappeler à l'homme que *dans sa vie tout entière*, dans sa vie privée, dans sa vie de famille, dans sa vie professionnelle, *dans sa vie politique*, il demeure un chrétien. Le citoyen n'est pas comme tel dispensé de son baptême. Dans l'usage des libertés civiles et politiques, il reste un « fidèle » et *donc tenu d'obéir*. Qu'on parle de limites, soit, il en existe, mais *qu'on se fie au Pape*, chef de l'Eglise, du soin de les respecter. Si nous avions jamais le malheur de rêver je ne sais quel appel comme d'abus des directions venues de Rome ; si jamais nous allions les citer, à l'heure où elles se font entendre, au tribunal de nos préférences ou de nos désirs, ce jour-là, sachons-le bien, nous cesserions d'accomplir notre devoir d'obéissance. »

Des pages empreintes de cette netteté éclairent vivement la question religieuse. La France, humble servante, vassale du Vatican, tel est le rêve de ce clergé.

On voit combien la Séparation des Eglises et de l'Etat était nécessaire et qu'il était grand temps de rendre son indépendance à l'autorité civile.

MAXIME LECOMTE
Sénateur du Nord.

UNE INVITE

A propos de l'arrestation des auteurs de l'affiche antimilitariste, *La Guerre Sociale*, le journal de M. Gustave Hervé, dit :

Sans doute, les représentants du Parti vont-ils protester. Mais leurs indignations oratoires arrêteront-elles la folie répressive de Clémenceau ?

Le Parti socialiste a un moyen de faire échec aux projets misérables du premier ministre. Qu'il réédite l'affiche. Que ses membres les plus autorisés prennent sous leur responsabilité la formule du poète socialiste ! A qui la parole ?

Sembat, Allard, Vaillant et les membres de la commission administrative permanente vont-ils se souvenir de leurs articles et de leurs discours ?

Attendons, avec M. Gustave Hervé, la réponse des membres autorisés du Parti socialiste.

PAUVRE NÈGRE !

On lit dans *La Guerre Sociale*, le journal de M. Gustave Hervé :

L'instituteur Nègre a éprouvé le besoin de faire au Matin des déclarations d'un patriotisme échevelé, à rendre jaloux M. Bocquillon lui-même.

Si les Nègre sont nombreux parmi les instituteurs syndicalistes, ils feront bien, une fois dans les Bourses du Travail et mêlés aux travailleurs manuels, de ne pas infester les pères de patriotisme.

C'est assez d'empoisonner leurs fils à l'école.

Que pensent de cela les instituteurs disposés à adhérer à la Confédération du Travail ?

EST-CE POSSIBLE ?

M. Jaurès écrivait mercredi matin dans l'« Humanité » : « Le jour se lève sur la plus grande bataille ouvrière et socialiste qui se soit livrée depuis longtemps ! »

Qui l'eût cru ? En ce cas — si vraiment le jour s'est levé sur une grande bataille socialiste, — il nous paraît bien s'être recouché sur un piteux échec.

Dans l'intérêt de son parti, M. Jaurès serait mieux fait de ne pas montrer une fois de plus tout le plat des prophéties et des menaces révolutionnaires.

BULLETIN ECONOMIQUE

SIMPLES RÉFLEXIONS

MANQUE GENERAL D'INITIATIVE — ANGLAIS ET FRANÇAIS — INFLUENCE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE — MODIFICATIONS DÉSIRABLES

Nous voulons aujourd'hui livrer à nos lecteurs certaines réflexions que nous ont suggérées les études auxquelles nous nous livrons quotidiennement. Un fait ressort indiscutable, nous souffrons d'un mal qui menace la source même de la prospérité de notre pays, nous manquons d'initiative !

Ce défaut se manifeste chez nous sous deux formes différentes : d'une part, nous sommes trop portés à rechercher des places de tout repos, qui nous dispensent, tout en nous permettant de vivre petitement, de prendre aucune initiative personnelle, d'où la plaie sans cesse grandissante du fonctionnarisme ; de l'autre, lorsque nous nous consacrons à la production industrielle, nous croyons avoir fait tout notre devoir, du moment où nous avons obtenu des produits dont personne ne discute le fini et nous semblons nous désintéresser de leur placement. Nous demeurons, même sur le terrain des affaires, des espèces d'idéologues. Nous aimons le beau, nous faisons du beau, là semble se terminer notre rôle !

Cette tendance est chez nous générale, elle doit, par suite, avoir une cause, car il n'y a pas d'effet sans cause. Pour essayer de la déterminer, examinons un instant ce qui se passe en Angleterre, pays voisin du nôtre, qui semble posséder au plus haut point cette qualité d'initiative qui nous manque tant. Les fonctions publiques n'y sont pas recherchées comme chez nous, toutes les forces vives de la nation se tournent vers la production et ensuite vers le bénéfice à en tirer.

Ils sont bien des hommes pratiques, nos amis de l'entente cordiale et cependant on ne peut mettre sur le compte des divergences de climat ou de races les différences qui les distinguent de nous. De temps immémorial, Anglais et Français se sont trouvés, de par l'antagonisme même qui les a longtemps séparés, en relations perpétuelles, et si l'on pouvait remonter par la pensée jusqu'à la guerre de cent ans, on ne retrouverait certainement pas entre les adversaires d'alors la divergence profonde qui existe entre les amis d'aujourd'hui ; aussi est-on amené à se demander d'où vient ce changement qui s'est produit peu à peu, mais qui, selon nous, va en s'accentuant de plus en plus.

La véritable cause ne serait-elle pas dans nos méthodes d'éducation, nous parlons ici surtout de celles que l'on emploie dans notre enseignement secondaire. Ne paraît-il pas, en effet, tout spécialement destiné à faire des discoureurs, des théoriciens ? Le temps consacré à l'éducation physique n'est-il pas singulièrement restreint ? Pour prendre des résolutions, il faut avoir confiance en soi-même, et si nous ne nous trompons pas, la première condition pour avoir confiance en soi, c'est de savoir qu'on saura se tirer d'affaire, d'avoir la conviction et la certitude qu'on est fort, robuste, souple et vigoureux. Les jeunes Anglais des classes moyennes sont certainement *moins instruits que nous*, en revanche ils sont autrement débrouillards ; la plupart ne passeraient pas les épreuves du baccalauréat, mais ils excellent à faire face à celles autrement sérieuses de l'existence et leur but suprême n'est pas, comme pour la plupart de nos jeunes gens, soit de s'orienter vers les carrières dites libérales, sans doute parce que la plupart d'entre elles sont bien longues à donner à ceux qui les exercent le moyen de gagner leur vie, sans augmenter en quoi que ce soit la liberté dont ils jouissent ; soit d'entrer dans une administration, où ils attendent patiemment des Pouvoirs publics les modestes améliorations de situation qu'ils ne se sont pas sentis de taille à conquérir de haute lutte. Tout le mal vient de là, il est bien vieux chez nous. Seuls, des remèdes énergiques pourraient y remédier, nous donner les qualités qui semblent nous manquer et qui viendraient compléter si heureusement notre esprit chercheur et honnête.

Avons-nous quelque chance de les voir adopter ? C'est ce qu'il n'appartient pas à un simple chroniqueur économique d'examiner.

BERTAL.

SERVICE SPECIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

L'Agitation Révolutionnaire

A PARIS

Un attentat contre la troupe

(Nouveaux détails)

Interrogatoire de l'anarchiste — Il voulait tuer des officiers — Au domicile du meurtrier

Paris, 2 mai.

Le juge d'instruction n'a pu, étant donné l'état de Law (et non Lannes comme il a été écrit), l'anarchiste qui le 1er mai tira des coups de revolver sur la troupe du haut d'un omnibus, que lui poser quelques questions *précises*.

En outre, Law ayant déclaré ignorer la langue française mais être en mesure de converser en allemand, c'est dans cette dernière langue et avec le secours d'un interprète que l'interrogatoire a eu lieu.

« D. Que s'est-il passé ? Qu'avez-vous fait ? a demandé le juge.

R. Je voulais tirer sur les officiers. J'ai pressé trois ou quatre fois sur la détente.

D. Mais il n'y avait pas d'officiers dans le groupe sur lequel vous avez fait feu.

R. Je voulais tirer sur des officiers.

D. Pourquoi ?

R. Je m'expliquerai plus tard.

D. Vous êtes donc anarchiste ?

R. Oui.

D. Avez-vous prémédité votre acte avec quelqu'un ?

R. Non.

D. Regrettez-vous votre acte ?

R. Non. Je n'ai aucune douleur ! »

Sur l'inculpé on a saisi un cahier couvert de notes en langue russe, un numéro de la « Guerre sociale » de M. Gustave Hervé, et une boîte contenant quatorze cartouches de revolver.

Voici maintenant les déclarations résumées des principaux témoins.

M. Maucler, soldat à la 11e compagnie du 70e de ligne :

« J'ai vu très nettement un individu se dresser sur l'impériale de l'omnibus qui passait et tirer sur nous. Aussitôt j'ai senti « un coup » à la cuisse gauche. Une balle avait traversé ma capote et mon pantalon. Il n'y avait pas d'officier autour de moi. »

Devant le magistrat, le soldat Maucler a été invité à se dévêtir. Comme il retirait son pantalon, la balle est tombée.

Le cavalier Ollagnier, du 2e escadron du 1er régiment de cuirassiers :

« J'ai entendu les coups de feu et j'ai immédiatement après ressenti un choc sur ma cuirasse, sous l'omoplate gauche. M'étant retourné, j'ai vu un individu qui braquait son revolver dans notre direction ; au même instant, un monsieur lui a appliqué sur le bras un coup de parapluie qui a fait tomber l'arme. »

La cuirasse du soldat Ollagnier, qui a été saisie, porte une dépression profonde — au centre — d'un demi-centimètre et formant un cercle un peu plus large qu'un écu de 5 francs.

Law habitait rue Ordener

Sa propriétaire, Mme Kadrowski, a fourni sur l'anarchiste les renseignements que voici :

« Il y a deux jours, il partit sans dire où il allait. Un peu inquiets, nous nous apprêtions à faire des démarches, quand nous avons appris, hier soir, l'attentat auquel il s'était livré.

« Qu'a-t-il fait durant ces deux jours ? Je ne puis vous le dire. Comment a-t-il pu acheter le revolver dont il s'est servi ? Je n'en sais rien : il n'avait aucun argent dans sa poche quand il est parti. »

Antimilitariste arrêté

M. Hamard a arrêté cet après-midi, vers une heure, rue du Chateau-d'Eau, M. Lelong, âgé de trente ans, signataire de l'affiche antimilitariste, secrétaire des conducteurs-pointeurs, demeurant 20, rue de la Chapelle, à Saint-Ouen.

Manifestants poursuivis

Le tribunal correctionnel a jugé, aujourd'hui, quelques manifestants arrêtés dans la journée d'hier. Edouard Huet, ouvrier boulanger, a été arrêté hier au moment où il jetait une bouteille vide contre la devanture d'une boulangerie.

Le tribunal le condamne à un mois de prison et *50 fr. d'amende*.

En entendant prononcer cette peine, Huet sollicite le bénéfice de la loi de sursis. — « Non, non, s'est écrié M. le président Fournel, pas le lendemain du 1er mai ! »

Un jeune homme de dix-neuf ans, Alphonse Gal, déjà condamné malgré son jeune âge à trois mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour vagabondage spécial, a été trouvé porteur d'une serpette, ce qui lui vaut trois nouveaux mois de prison.

Favart, pour outrages aux agents, a été condamné à six jours de prison avec sursis.

Thomas, inculpé de port d'armes prohibées, a été renvoyé à samedi.

A GRENOBLE

Arrestation d'un conseiller prud'homme

Grenoble, 2 mai.

M. Sorrel, conseiller prud'homme, était convoqué chez le juge d'instruction pour répondre au sujet de paroles contenant des excitations à l'action directe, prononcées à une conférence contradictoire récemment donnée par le « Sillon ». M. Sorrel ayant cru devoir accentuer encore ses paroles, le juge d'instruction a transformé le mandat de comparution en mandat d'arrêt, et l'a fait écrouer.

M. Sorrel, qui était secrétaire du syndicat des menuisiers lors des grèves de septembre, avait été condamné à six mois de prison à la suite des incidents de grève.

A CHATEAUROUX

Une bombe

Chateauroux, 2 mai.

Le jour du 1er mai on trouva à 4 heures du matin une bombe sur la fenêtre de l'atelier du premier adjoint au maire ; auprès étaient des allumettes à demi consumées. La bombe ouverte avec les précautions d'usage contenait une mèche imbibée de pétrole, 75 grammes de poudre, des balles et de la ferraille. Si cet engin avait fait explosion, il eût certainement causé de graves blessures aux personnes qui se seraient trouvées à proximité. L'adjoint au maire a déclaré ne pas se connaître d'ennemis assez violents pour le vouloir tuer en faisant exploser une bombe sous ses fenêtres.

A DENAIN

Deux nouvelles arrestations

Jeudi matin, à cinq heures, en exécution d'un mandat d'arrêt décerné par le juge d'instruction de Valenciennes, M. Tomasi, commissaire de police à Denain, a mis en état d'arrestation les sieurs André Roulot, dit Lorulot, 21 ans, publiciste à la colonie communiste de Saint-Germain-en-Laye, qui était depuis trois jours à Denain, et Pierre Coupez, 32 ans, secrétaire du syndicat des mouleurs, et cabaretier à Denain, rue Thiers. André Roulot et Coupez sont inculpés d'excitation au meurtre. Ils auraient tenu, dans une réunion antimilitariste, donnée samedi dernier, au Bar central, des propos tombant sous le coup des lois de 1881 et 1893. Divers papiers ont été saisis sur eux, et placés sous scellés. Les deux inculpés ont protesté contre leur arrestation, mais ils n'ont fait aucune difficulté pour se laisser emmener. Ils ont été écroués à neuf heures du matin. Ces arrestations causent une vive émotion dans les milieux révolutionnaires, et l'on annonçait, jeudi soir, une réunion de protestation par MM. Broutchoux, Dumoulin et Berthet.

L'AVORTEMENT AU PRESBYTÈRE

Détails complémentaires

Le Curé et la Sage-Femme auraient des Complices

D'AUTRES SCANDALES VONT ÉCLATER

Cherbourg, 2 mai.

L'opinion publique est de plus en plus émue par le drame navrant, épilogue de cette extraordinaire idylle, qui, ébauchée sous des dehors mystiques à Tourlaville, se poursuivit à Biosville, où fut nommé le prêtre libertin dont nous avons conté les galants exploits.

Nous allons compléter aujourd'hui le récit de la malheureuse liaison du prêtre et de l'institutrice et essayer de percer la partie mystérieuse de l'affaire, car l'enquête est loin d'avoir fait la lumière complète sur ce scandale qui promet des révélations sensationnelles.

Les petits trucs de l'abbé

Par des amis dévoués qu'il possédait dans l'entourage de l'évêque, l'abbé Larquemin savait qu'à la suite du scandale de Tourlaville, il allait être déplacé, mais, cette affaire ayant été présentée à l'évêché sous un jour très atténué, l'ecclésiastique, loin d'être frappé par les foudres épiscopales, avait reçu l'assurance de sa nomination prochaine à la cure de Biosville.

C'est fort de cette certitude que l'abbé Larquemin engagea Mlle Jeanne Leblond à quitter ses parents, afin d'avoir plus de liberté.

Elle avait son brevet élémentaire, donc la faculté d'enseigner. Aussi, et malgré les supplications de sa famille, sollicita-t-elle une place d'institutrice libre dans une école de sœurs laïcisée, à l'abbaye de Montebourg. Ce n'était pas très loin de Biosville, et puis, à certains jours, on pourrait prendre rendez-vous et passer toute une journée ensemble, sans susciter les commentaires de personne. C'est ce qui explique le besoin qu'avait l'abbé Larquemin d'avoir toujours plusieurs costumes civils à sa disposition.

En précipitant ce départ, l'abbé Larquemin agissait très habilement. Cette manœuvre était faite pour détourner les soupçons au cas où des yeux perspicaces auraient vu trop clair dans son jeu.

Jours de bonheur

Nous avons parlé du pensionnat de Montebourg, où Mlle Leblond était institutrice et que dirigeait Mlle Griffon, dont nous avons également fait connaître la déposition à l'instruction. Le personnel de l'établissement était tout laïque. On en opérait encore le recrutement, quand Mlle Jeanne Leblond se présenta. Fille de magistrat, elle se recommandait d'elle-même. D'ailleurs, l'abbé Larquemin, qui avait indiqué cette maison comme étant la plus commode et la plus rapprochée de sa cure, avait fait, préalablement, avant que la jeune fille s'y présentât, les démarches nécessaires pour l'admission d'une « de ses chères paroissiennes, à laquelle il portait, disait-il, un intérêt tout particulier ». La jeune fille se présentait donc, il y a quelques mois, à Mlle Griffon, qui la chargeait d'une classe d'enfants de 10, 11 et 12 ans.

Des fenêtres de sa chambre elle pouvait apercevoir, dans le lointain, la flèche du clocher de Biosville et le presbytère, où allaient sa pensée et son cœur. Tous les premiers jeudis de chaque mois, Jeanne Leblond, comme le permettait le règlement, quittait l'abbaye de bon matin, le visage riant, heureuse, comme une petite pensionnaire qui va courir les champs. Elle savait se parer de ces riens qui ajoutent à la grâce et à la beauté naturelle d'une femme. Ce n'était pas le chemin de Cherbourg qu'elle prenait alors, mais celui de Biosville. Ces journées, tant attendues et si vite écoulées, étaient toute la joie de son existence laborieuse et monotone.

Pour racheter une faute

Quand, aux vacances de Pâques, elle se rendit à Saint-Hilaire-du-Harcouët en compagnie de sa directrice, chez son ancienne camarade de pension, Mlle Vannier, aucune préoccupation, en apparence du moins, ne semblait la hanter. Elle était enjouée comme à l'habitude. Ne serait-ce pas à Saint-Hilaire qu'elle se rendit réellement compte de son état ? Il est permis de le supposer, en raison de sa précipitation à se rendre chez la sage-femme de la Haye-du-Puits. Toujours est-il qu'elle dit à Mlle Legriffon et à son amie qu'elle se rendait chez ses parents, et elle repartit.

Le mardi 9 avril, elle arrive à la cure ; l'abbé est seul. Dans une crise effroyable de larmes, elle le met au courant de la situation qui vient de lui être révélée tout à coup. Que faire ? Avouer sa faute ? En accepter les conséquences ? Jamais ! On discute, on cherche, et l'abbé, à bout d'arguments, propose la seule solution possible, l'avortement ! Il indique la sage-femme de la Haye-du-Puits. Sans hésiter, Jeanne Leblond suit le conseil ; elle part, après avoir passé la nuit au presbytère, dans l'angoisse de ce que sera cette journée du lendemain.

Elle a subi la cruelle épreuve ; ses jours sont comptés, tous quarante-huit heures, elle va mourir. Elle ne s'en doute même pas. Elle pense à lui qui doit être inquiet et elle le rassure par une dépêche : « Tout va bien, affaire réussie ! » Ensuite, elle revient le trouver pour lui expliquer de vive voix ce qui s'est passé.

Le lendemain la trouve sans force ; elle a le pressentiment qu'il se passe en elle quelque chose d'épouvantable qu'elle ne comprend pas. Mais, quand même elle devrait tomber en route, pour ne pas mourir chez lui, il ne faut pas qu'elle expire dans cette chambre de prêtre. Il ne faut pas qu'on le soupçonne. Lui, est égoïste : il la laisse partir, se traîner jusqu'à la gare. Le train l'emporte ; elle peut mourir à présent, les apparences sont sauvées.

Le lendemain, le 11 par conséquent, Mlle Leblond arriva à Cherbourg, dans la maison de son père, rue Sainte-Honorine. Il était à peine cinq heures du soir, et à minuit elle était morte !

Les préoccupations du parquet. — Deux questions importantes

Deux questions d'une importance capitale se posent à l'heure actuelle et sont l'objet des préoccupations du parquet. Qu'est devenu le fœtus ? Qui a confectionné le paquet de linge donné à Mme Pillet, la blanchisseuse de Tourlaville ?

Au sujet de la première question, la petite Albertine Heuyvet a très exactement rapporté ce qu'elle avait vu et entendu : le fait est incontestable et son témoignage, malgré les dénégations intéressées de Mme Pillet, est corroboré par toutes les autres levées.

De tous les témoignages recueillis à ce sujet, il en est un qui les résume à peu près tous, c'est celui d'une dame Bouillon, ménagère, qui dit que le 15 avril, c'est-à-dire trois jours après la mort de Mlle Leblond, la mère d'une dame Galli avait fait au sien le récit de ce qui s'était passé au lavoir de la Gutrenderie. Non seulement il a bien été question d'un fœtus, mais Mme Galli a donné ces détails : « S'il était venu au monde à terme, c'eût été un garçon. Je verrai longtemps sa petite main droite qui était fermée. »

Cette dame Galli était au lavoir le jour de la découverte du fœtus par la petite Albertine Heuyvet, citée plus haut, et était au service de Mme Pillet.

Et Mme Bouillon ajoute :

Mme Pillet a fait faire une démarche auprès de moi pour me prier de ne rien dire.

Qu'est devenu le fœtus ? Personne ne le sait, sauf Mme Pillet qui, lorsqu'on lui en parle, crie à la calomnie, et Mme Galli, laquelle obéit à la consigne que lui a donnée sa patronne. Si vraiment il a été enfoui dans le jardin des époux Pillet, il a dû, j'imagine, être déterré depuis longtemps et jeté à la mer.

Lourdes responsabilités

La seconde question dont se préoccupe le parquet est d'ordre beaucoup plus délicat. Le paquet se trouvait, tout préparé, dans une chambre du deuxième étage, avec un autre, lequel contenait du linge ordinaire. C'est là que, sur les indications de la domestique, Mme Pillet vint le prendre. Il dégageait une odeur intolérable, à tel point que lorsque Mme Galli l'ouvrit pour prendre les chemises de nuit et les faire tremper, elle détourna la tête de peur d'être incommodée. D'ailleurs Mme Pillet l'avait prévenue d'avoir à prendre certaines précautions, car la jeune sœur de la victime lui avait dit avant qu'elle quittât la maison de la rue Ste-Honorine.

— Faites attention, Jeanne est morte d'une maladie contagieuse et, peut-être, risqueriez-vous de l'attraper.

De qui la fillette tenait-elle ce renseignement ? Etait-ce de sa mère, de la domestique ou d'une sœur de charité qui, paraît-il, était présente ? C'est l'une de ces trois personnes, qui furent les seuls témoins de l'agonie de la malheureuse jeune fille, qui forcément prépara le paquet ?

Est-il possible d'admettre qu'elle ne se soit pas aperçue de son contenu compromettant ? A première vue cela paraît invraisemblable. En supposant qu'au début elle ait pu se méprendre sur la nature du mal dont souffrait Mlle Jeanne, elle n'a pu jusqu'à la fin pécher par ignorance. Des détails d'une source très sûre et très autorisée, ne laissent aucun doute à cet égard.

A un moment donné, la malade, qui n'avait cessé de pousser des gémissements et dont le visage livide était contracté par une atroce souffrance, poussa un profond soupir et murmura :

« Il me semble que je suis soulagée. »

La malheureuse venait, en effet, de rejeter le fœtus qui l'étouffait. Si, à ce moment, on avait arrêté l'hémorragie violente qui fut la conséquence immédiate de sa délivrance, en lui donnant les soins spéciaux que comportait son état, elle eût été sauvée. De simples lavages d'eau chaude eussent suffi. Ce que l'on a fait n'a été d'aucun secours, d'aucune utilité.

Faut-il donc conclure de ce fait que le médecin qui se trouvait présent a péché par ignorance, ne comprenant rien à ce qui se passait ? C'est un peu difficile à admettre. Et, cependant, quand Mlle Leblond rendit le dernier soupir, elle avait perdu tout son sang. Le corps était exsangue.

Par une cruelle ironie du sort, c'est, en effet, à M. Leblond lui-même qu'incombait la mission d'enquêter sur le décès de sa fille et, quand parvinrent au parquet les lettres anonymes dénonçant le caractère suspect du décès, c'est lui qui, tout le premier, demanda que le cadavre de son enfant fût exhumé et que l'on procédât à l'autopsie.

Les mystères du couvent

L'instruction, qui n'ignore plus rien, se révèle réellement active que dans quelques jours fera, peut-être, la lumière sur les points que nous venons d'exposer. On voit ici apparaître l'histoire de Mme Bouillon. [illegible]